

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



1224^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 2 octobre 1963,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Ganao (Congo [Brazzaville])	1
Discours de M. Pazhwak (Afghanistan)	4
Discours de Mme Meir (Israël)	8
Discours de M. Balafrej (Maroc)	12

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. GANA0 (Congo [Brazzaville]): Grande est mon émotion, et non moins grande ma fierté, au moment où, pour la première fois devant cette auguste assemblée, je prends la parole au nom de mon pays, le Congo (Brazzaville).

2. C'est avec un réel plaisir, Monsieur le Président, que je salue votre brillante élection, qui est un gage de succès pour les travaux de la dix-huitième session, dont chacun de nous attend qu'elle soit un tournant décisif dans la lutte implacable que mène l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix dans le monde. Votre personnalité hautement appréciée, au sein et hors de cette enceinte, votre attachement sincère aux idéaux démocratiques, votre farouche détermination à vous mettre au service de l'homme, quelles que soient sa condition, sa couleur, sa conception philosophique de l'univers, sont autant de raisons de penser que sous votre sage arbitrage l'Assemblée générale des Nations Unies fera faire à l'humanité un pas vers le progrès auquel elle aspire.

3. L'histoire et la civilisation de l'Afrique, qui ont connu une éclipse du fait de l'esclavage et de la domination coloniale, préexistent à la Charte de San Francisco, qui n'a vu le jour qu'en 1945. La liberté reconquise a permis au Congo de découvrir ses cosmogonies ancestrales et de pénétrer davantage la philosophie bantoue qui est la marque de son génie propre. Puissent nos frères encore opprimés et humiliés recouvrer leur indépendance.

4. Cependant, il ne saurait nous échapper que l'indépendance n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen nous permettant de réaliser le développement économique et social de nos pays. Cette évolution, qui se fait sans trop de heurts dans certains pays grâce à la sagacité de leur régime, procède par contre de cassures, de révolutions dans d'autres pays où les gouvernants ne tiennent pas compte des légitimes aspirations du peuple. C'est ainsi que le Congo (Brazzaville) a connu les 13, 14 et 15 août 1963 l'une de ces mutations indispensables.

5. L'indépendance pour laquelle les anciens chefs politiques de notre pays avaient pourtant travaillé avec mérite était devenue un gâteau que l'on se partageait entre privilégiés, selon des affinités de famille ou d'ethnie. Les seuls indices de liberté étaient le luxe dont regorgeaient les résidences des ministres et les allées et venues dans les rues de Brazzaville de voitures officielles outrageusement somptueuses.

6. La dépravation des mœurs était des plus alarmantes; la valeur sous toutes ses formes avait cessé d'exister pour faire place à la corruption et au favoritisme. La concussion, la malversation et l'arbitraire étaient devenus monnaie courante. L'impunité était la règle. Les injustices et les brimades ont perturbé la bonne marche de l'administration du pays. La nomination à des postes d'autorité et de responsabilité des fonctionnaires subalternes manifestement incompétents et malhonnêtes, dont le seul mérite était leur dévotion totale et aveugle à la personne de l'abbé Fulbert Youlou, avait conduit le Congo à une sous-administration notoire. De ce fait, tout sentiment du devoir, de la discipline et toute conscience professionnelle avaient disparu.

7. La dégradation de la situation sociale s'accroissait tous les jours, la dilapidation des biens publics était ostensible, et le fossé que l'indépendance avait creusé, d'une part, entre la fausse bourgeoisie née d'elle et le prolétariat néo-colonisé, et, d'autre part, entre les gouvernants et la jeunesse prenait des dimensions de plus en plus inquiétantes. La carence publiquement affichée par les conseillers techniques dont s'étaient entourés les dirigeants congolais, les incartades du régime sur le plan de la politique inter-africaine concertée, ses nombreuses ingérences dans les affaires intérieures des Etats voisins devaient venir compléter ce tableau suffisamment sombre dont la toile de fond était le marasme économique dans lequel le pays se trouvait plongé depuis son accession à la souveraineté.

8. Dans toutes ses couches, le peuple congolais avait pris conscience du danger, en même temps qu'il avait compris que le chef qu'il s'était lui-même donné librement, quelques années auparavant, n'avait plus qu'un rêve: s'asseoir par-dessus lui. C'est alors qu'il a réagi comme un seul homme, quand le dictateur abbé Fulbert Youlou a voulu utiliser contre lui l'arme fatale qui devait l'anéantir: la création d'un parti unique.

9. Les Congolais n'étaient pas, et ne sont pas de nos jours opposés au système du parti unique, dont ils souhaitent par ailleurs la venue, pour mettre fin aux querelles tribales qui déchirent les jeunes Etats africains. Mais ils avaient compris à temps les véritables intentions de l'abbé dictateur, et la révolution pacifique qu'ils ont réalisée les 13, 14 et 15 août 1963, a sauvé in extremis le pays d'un néo-colonialisme absurde.

10. De cette révolution est né le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir, et dont chaque membre a été nommé par le peuple, non selon les critères tribalistes qui ont prévalu jusqu'alors, mais en raison de sa compétence et de son dévouement pour la cause commune.

11. D'aucuns ont dit de notre révolution qu'elle n'était pas populaire, que les grosses agglomérations seules l'avaient faite, et que les masses rurales étaient restées fidèles à l'ancien régime. D'autres ont même allégué que les événements, dits de Brazzaville, et qui sont en termes propres les événements du Congo, avaient été inspirés de l'extérieur. Le Congo n'entend pas répondre à de telles assertions, si ce n'est pour dire: "Je n'ai fait que mon devoir de pionnier de l'émancipation de l'Afrique."

12. Qu'il me soit permis d'adresser de la tribune de l'ONU un vibrant hommage au brave peuple congolais, dont la maturité politique étonnera encore pour longtemps le monde tout entier. Réaliser une révolution pacifique en cette époque où la terre semble tous les jours plus assoiffée de sang humain paraît relever du domaine du mystère, même aux yeux des spécialistes politiques les plus chevronnés. Certes, trois de nos compatriotes, dont le souvenir nous est très pénible, ont marqué de leur mort la page extraordinaire d'histoire que vient de vivre le Congo. Mais y a-t-il une fin plus noble pour un citoyen que de tomber en sauvant son pays?

13. Après sa mise en place, le gouvernement de Son Excellence M. Alphonse Massamba-Debat a déclaré qu'il n'aurait d'autre politique que celle qui consisterait à travailler dans l'abnégation pour rechercher les conditions qui permettraient au peuple congolais d'accéder au mieux-être.

14. En effet, qu'avons-nous à gagner à nous engager dans les luttes idéologiques qui divisent le monde? Notre but n'est pas de conquérir nos voisins, mais seulement de vivre pleinement avec tous les moyens que la science et la technique mettent aujourd'hui à la portée de tous les peuples, pour peu qu'ils veuillent s'en servir dans l'intérêt supérieur de l'humanité. Dans la poursuite de cet objectif, nous comptons sur la coopération internationale et — pourquoi ne pas le dire? — sur l'aide de tous les pays hautement industrialisés, sans exclusive. Il serait vain de rechercher dans nos actes les résultantes d'influences obscures, de tirer des conclusions politiques des voyages à Washington, à Paris ou à Moscou de tel ou tel de nos gouvernants. Nous tendons la main à tous ceux qui veulent bien l'accepter dans le respect de notre dignité et de notre souveraineté. Et nous sommes décidés à nous pencher sérieusement sur chaque problème, conformément aux intérêts supérieurs de notre pays, soucieux de trouver en toute occasion une solution qui soit celle de l'Afrique.

15. Notre continent a fait cette année un grand pas dans la voie de l'unité par la création de l'Organisation de l'unité africaine, et les chefs d'Etat qui se sont réunis à Addis-Abéba^{1/} ont bien mérité de l'Afrique.

16. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) représente une étape historique vers l'exploitation coordonnée de nos ressources et vers la solution commune

de nos problèmes. Nous sommes fiers d'avoir contribué à sa création, non seulement parce qu'elle a été l'aboutissement des luttes libératrices de nos peuples, mais aussi parce que dans une charte fraternelle les mêmes nations, une fois libérées, ont affirmé leur résolution de se soumettre aux lois d'un monde nouveau, uni et pacifique, conforme à l'esprit de la Charte de l'ONU. Nous avons foi en l'OUA et nous sommes convaincus qu'elle se mettra au service des peuples et ne dégénérera jamais, comme certaines unions régionales dont les événements du Congo (Brazzaville) nous ont donné l'occasion de découvrir le vrai visage, en un syndicat chargé de défendre les seuls intérêts égoïstes de quelques hommes au pouvoir.

17. A ce propos, le peuple congolais et son gouvernement rendent ici un hommage solennel au gouvernement et au peuple malgaches, qui ont su, au lendemain de la révolution, apporter le témoignage de solidarité qui est venu resserrer les liens déjà si étroits qui unissent depuis toujours Tananarive à Brazzaville. Cette manifestation — qui signifie que l'amitié qui compte à l'échelle mondiale est celle des peuples et non celle des individus — nous l'attendons, depuis plus d'un mois et demi, de la part d'autres pays qui ont pourtant la réputation d'être les amis du peuple congolais.

18. En lisant le Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/5501), je n'ai trouvé que des raisons d'espérer et des motifs de réconfort. Au cours de l'année écoulée, la paix n'a souvent remporté que des demi-victoires, mais elle a sans aucun doute progressé. Dans chaque zone menacée par la guerre, les Nations Unies ont manifesté ou maintenu une présence qui, sans être une panacée, a évité des souffrances aux populations qu'elles ont protégées, et le rôle conciliateur du Secrétaire général n'a cessé d'accroître son importance et de confirmer sa nécessité.

19. Nous apprécions aussi, avec une gratitude sans cesse renouvelée, l'action de l'Organisation en faveur des réfugiés, ces malheureuses victimes que chaque crise nationale ou internationale laisse derrière elle comme les traces déshonorantes des imperfections de notre monde.

20. L'Opération des Nations Unies au Congo (Léopoldville), qui a tant divisé les Etats Membres et qui les divise encore profondément à propos de ses conséquences financières, approche maintenant de son dénouement. Nous souhaitons qu'en cette matière l'Organisation des Nations Unies fasse confiance au Gouvernement du Congo (Léopoldville) et que le retrait des troupes de l'ONUC soit réalisé conformément à la volonté des autorités locales, comme il est stipulé dans la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, en date du 14 juillet 1960^{2/}. Après tant d'argent dépensé, tant de vies humaines sacrifiées, il serait regrettable que l'édifice soit abandonné avant d'être terminé. Ne pas tenir compte à cet égard de l'opinion du Gouvernement congolais serait interprété comme un manque de confiance à son endroit. Les sentiments de fraternelle solidarité qui lient les populations des deux rives du Congo nous interdisent de souscrire à tout acte contraire aux intérêts de la République sœur du Congo (Léopoldville).

^{1/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, réunie du 22 au 25 mai 1963.

^{2/} Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4387.

21. En dépit des déformations fâcheuses de la grande presse, l'Opération des Nations Unies au Congo aura eu, entre autres mérites, celui d'amener les nations les plus évoluées à se faire une idée plus nette des problèmes africains. Sans prétentions exagérées, nous avons pu dire avec fierté que la dix-huitième session de l'Assemblée générale devait être, cette année, celle de l'Afrique. C'est la première fois que nos 32 pays, dont le nombre est encore destiné à s'accroître, se présentent ici sous une forme aussi cohérente, pleinement conscients du fait qu'ils forment le tiers du total des Etats Membres. Il est vrai qu'ils sont loin de posséder une proportion comparable de la puissance économique et militaire de l'univers. Mais notre organisation se doit de reconnaître leur importance morale si elle veut réaliser ce triomphe du droit sur la force dans lequel nous plaçons nos espoirs et si elle veut assurer la victoire définitive des droits de l'homme sur les vieux concepts du nationalisme et de l'impérialisme. Accorder à l'Afrique la place qui lui revient dans le monde, c'est accepter la juste loi de la démocratie à l'échelle universelle, c'est donner au pauvre la même voix qu'au riche, c'est conférer à l'homme une valeur en soi, indépendante des contingences matérielles.

22. La Charte des Nations Unies fut rédigée en 1945 grâce à un admirable mouvement de bonne volonté de la part des alliés qui tenaient alors le sort de l'humanité entre leurs mains. Mais 18 années se sont écoulées depuis. Aussi, une révision de la Charte s'impose-t-elle, plus que jamais, pour répondre aux réalités actuelles.

23. Le Conseil de sécurité est devenu un organe exécutif trop étroit et sa composition ne devrait plus rappeler l'époque où la plus grande partie du continent africain était sous le régime colonial. Nous espérons que les membres permanents de cet organe auront la sagesse de tirer les conclusions logiques d'une prodigieuse évolution due en partie à la générosité et à la largeur de vues dont ils ont su faire preuve.

24. Il ne saurait vous échapper que les grands pays du monde ont eux aussi leurs problèmes; il est même étonnant de constater que plus puissantes sont les nations et plus grande devient leur crainte d'être subjuguées, comme si l'appréhension suscitée par les progrès scientifiques et militaires de l'adversaire éventuel étouffait inexorablement le bon sens et la voix de la raison. Mais nous avons pu voir cette année que le cycle de la terreur n'était pas irréversible et le Traité de Moscou^{3/} sur la cessation partielle des essais nucléaires a été un coup de frein salutaire sur la pente dangereuse dans laquelle les grandes nations se trouvaient profondément engagées.

25. Si les membres permanents du Conseil de sécurité s'avancent plus résolument vers la détente et le désarmement, peut-être pourrions-nous espérer qu'ils abordent les problèmes de la décolonisation dans un esprit tout à fait nouveau. Car nous sommes parvenus à un point où les moyens de pression moraux ont été essayés sans succès pour assurer par la négociation l'éradication des derniers vestiges du colonialisme sur notre continent. L'aide que les Africains peuvent apporter à leurs frères encore asservis, les sanctions politiques et économiques

qu'ils sont à même d'exercer, les guerres de libération qu'ils ont le devoir de soutenir, se heurtent à l'assistance directe ou indirecte que les grandes puissances accordent aux minorités racistes détentrices du pouvoir dans le centre et le sud de l'Afrique.

26. Les théories de M. Salazar ne trouvent plus aucun défenseur dans cette assemblée, si ce n'est les envoyés de M. Salazar lui-même. Nul n'ose soutenir la politique d'apartheid, à l'exception des colons blancs qui l'ont inventée pour leur propre bénéfice. Cependant, les Gouvernements portugais et sud-africain, ainsi que les autorités sud-rhodésiennes, reçoivent le soutien que leur accordent des amis puissants en vertu de considérations politiques, économiques ou autres. Dans le damier de la guerre froide, chaque pays est un pion que l'on ne veut à aucun prix laisser glisser dans le camp adverse. Chacun est prêt à s'allier avec le diable, si jamais Dieu lui fait défaut.

27. Nous souhaitons que, dans les années à venir, les grandes puissances cessent de penser à l'Afrique en termes de bases militaires, de minerais d'importance stratégique ou d'intérêts financiers privés, mais qu'elles acceptent, comme une évidence, que la libération totale du continent profitera également à toutes les races, dans un monde dont l'économie et les échanges doivent continuellement se développer et se diversifier. C'est pourquoi nous attendons que soit mis fin à une assistance qui permet au Portugal de soutenir des guerres coloniales dont les frais dépassent manifestement les moyens propres de cette petite nation, elle-même imparfaitement développée. Nous espérons une action rapide du Royaume-Uni en Rhodésie du Sud, afin que le prétexte d'une autonomie octroyée pendant la période coloniale ne serve pas à priver de leurs droits 90 p. 100 de la population du pays.

28. Sous des étiquettes diverses, des castes de privilégiés tendent de maintenir encore en servitude une partie de notre continent. Des régimes électoraux complexes servent à écarter le peuple des urnes, là où l'on n'a pas eu l'audace, comme en Afrique du Sud, de légiférer pour le priver ouvertement et totalement de ses droits. Les suffrages censitaires ont existé jadis en Europe, mais ils ont aujourd'hui complètement disparu, et la Charte des Nations Unies, à laquelle nous avons résolu de nous conformer, a placé les principes élémentaires de la démocratie comme base de tout un édifice à construire.

29. Si le gouvernement du peuple par le peuple n'a pas d'autre fondement que la règle "à chacun une voix", comment admettre que le droit de vote soit subordonné à des conditions telles que le paiement d'un certain montant d'impôts, la connaissance d'une langue étrangère, voire l'appartenance à une race? Ces discriminations sont en voie de disparition sur toute la surface de la terre; elles seraient injustes, lors même qu'elles serviraient seulement à l'oppression d'une minorité. Qu'est-ce à dire lorsqu'elles aboutissent au gouvernement d'un pays contre la volonté de la majorité de ses habitants? Il semble superflu de répéter ces vérités maintenant largement admises. Pourtant, il reste aux grandes puissances, qui les acceptent seulement sur le plan théorique, d'en reconnaître les conséquences pratiques et de réaliser que toutes les nations ont le plus grand intérêt à la libération totale de l'Afrique, car le dialogue avec des hommes libres est toujours le plus fructueux.

^{3/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

30. Les vestiges du colonialisme sont en effet un obstacle dans la grande entreprise de coopération internationale qui deviendra la partie la plus importante des activités des Nations Unies, le jour où, selon des espoirs, la sauvegarde de la paix apparaîtra comme une tâche plus légère. Il est inquiétant de constater que, malgré tous les efforts déjà accomplis, les Etats industrialisés, quelles que soient les formes de leurs économies, n'ont cessé de progresser et d'accroître le niveau de vie de leurs populations, tandis que les nations en voie de développement, dans la plupart des cas, ne sont pas parvenues à gagner la course tragique qui se livre entre leur expansion économique et leur croissance démographique. Le système de relations commerciales fondé sur l'échange des produits manufacturés contre des matières premières finirait par placer le monde dans une impasse, s'il devait se perpétuer sous sa forme actuelle. En un mot, l'Afrique dénonce le pacte colonial. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tiendra en 1964 mettra fin au mercantilisme qui caractérise les échanges internationaux concernant les matières premières et les produits finis.

31. La création de mécanismes financiers de compensation à l'échelle mondiale doit être notre premier objectif en vue de stabiliser et de soutenir les prix des matières premières. De même que chaque nation s'est généralement attachée à protéger ses agriculteurs contre les bouleversements provoqués par une industrialisation rapide, le monde, dans son ensemble, doit s'appliquer solidairement à défendre les pays agricoles et fournisseurs de minerais contre les conséquences malheureuses d'une évolution économique par ailleurs pleine de promesses pour l'humanité.

32. Il s'agit d'appliquer les bienfaits de la civilisation moderne à un univers dont la plus grande partie des habitants ne mangent pas à leur faim. La lutte contre le sous-développement ne se justifie pas seulement par des considérations morales, mais par une claire et réaliste vision des perspectives économiques de l'avenir. L'accentuation du fossé qui sépare à l'heure actuelle les deux catégories de nations qui composent le monde ne saurait conduire celui-ci qu'à une asphyxie à long terme. L'Europe occidentale, aussi bien que les pays développés à économie planifiée, sont en voie d'atteindre le degré d'industrialisation auquel sont déjà parvenus les Etats-Unis d'Amérique. Cette évolution a pour terme logique une certaine saturation des besoins et un essouffement de l'expansion. Il serait alors déplorable que ces pays riches s'enferment dans un protectionnisme rigoureux, alors que l'équipement des nations sous-développées leur fournit des possibilités immenses d'investissements bénéfiques pour tous. Nous souhaitons tous voir arriver le jour où un impôt international de solidarité sera accepté par tous les Etats Membres afin de procurer d'une manière systématique l'assistance dont certains ont besoin pour prendre leur place dans une économie mondiale équilibrée.

33. Dans ce domaine, nous accueillons avec satisfaction les efforts accomplis par de nombreux gouvernements dans leurs programmes de coopération bilatérale. Nous nous réjouissons des entreprises de l'Organisation qui se déroulent dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous espérons que le Fonds d'équipement des Nations Unies verra rapidement le jour et qu'il sera le point

de départ d'une contribution efficace au développement de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Afrique. Nous sommes avides de voir les méthodes de la science économique et de la planification au service des jeunes énergies qui, dans nos pays, ne demandent qu'à trouver un emploi.

34. L'économie est le commencement de toute politique, mais la fin en est toujours l'homme, sa dignité et sa valeur intrinsèque, que nous nous sommes engagés à protéger. C'est pourquoi je ne voudrais pas terminer sans saluer aussi les efforts de notre organisation dans le domaine des droits de l'homme. A travers la recherche de la paix, de la décolonisation et du développement économique et social, le respect de la personne humaine reste le but suprême de notre charte et la raison profonde de nos préoccupations.

35. Comme Son Excellence M. Massamba-Debat, chef de notre gouvernement, le rappelait récemment dans une déclaration publique, un proverbe congolais dit: "Le coup de poing du pauvre est toujours à craindre", parce que le pauvre n'a rien à perdre dans ses attaques, tandis que le riche est embarrassé dans sa défense par tout le poids de ses intérêts. Puissent les nations méditer cette pensée bantoue, car l'homme, s'il n'a pas de toit et s'il a faim, n'écoute plus le langage de la raison. Penchons-nous sur son sort; usons, pour mettre fin à ses misères, des ressources que son propre génie lui a données. Car, en fin de compte, il n'y a au monde qu'une seule race, la race humaine, et c'est elle qu'il nous faut sauver.

36. M. PAZHAWAK (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ayant appris à vous connaître depuis tant d'années où vous représentez votre pays à l'Organisation des Nations Unies et à apprécier votre objectivité de pensée et votre profond désir de collaboration, ce ne sera pas de ma part sacrifier simplement à la coutume que de vous féliciter. Je vous présente les félicitations les plus sincères de la délégation afghane et je tiens à vous dire combien je suis personnellement heureux de votre élection, à l'unanimité, à la présidence de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Cet hommage ne s'adresse pas seulement à votre personne et au peuple du Venezuela, mais aussi à tous les peuples de l'Amérique latine, dont le monde entier apprécie l'important apport à la cause de l'humanité et que nous, du cœur de l'Asie, nous respectons et estimons. J'espère que, sous votre direction, cette session de l'Assemblée répondra aux espoirs de tous ceux qui pensent qu'elle revêtira une importance exceptionnelle.

37. Dans l'intervalle entre la dernière et la présente session de l'Assemblée générale il y a eu un changement de gouvernement dans mon pays. C'est pourquoi je pense qu'au début de ma participation à la discussion générale, il est de mise que je dise quelques mots au sujet de ce changement.

38. Je veux d'emblée préciser que notre politique traditionnelle de non-alignement demeure inchangée. Cette politique est solidement ancrée sur l'amitié avec tous les pays, sur la neutralité à l'égard des blocs militaires, ainsi que sur la coexistence pacifique et la coopération avec toutes les nations du monde, quel que soit leur système politique, économique ou social. Cette politique de non-alignement, en raison de son caractère traditionnel, nous a permis de manifester notre vif intérêt pour toutes les

situations internationales sans nous départir de notre impartialité à l'égard de tous les peuples et de toutes les nations, et sans aucun préjugé à l'égard de quiconque. Nous croyons que, dans un monde où tout événement qui se produit dans une région a des répercussions sur le globe tout entier, c'est là un résultat essentiel et de la plus haute signification, du moins pour un pays comme le mien.

39. La date à laquelle nous avons adopté notre position de non-alignement, antérieurement aux divisions et aux divergences qui se manifestent dans le monde contemporain, nous autorise à penser que nul ne devrait douter de notre sincérité pour ce qui est de notre comportement dans la vie internationale. Nous jugeons de toutes les situations internationales dans une indépendance absolue, fondée entièrement sur le principe de l'analyse impartiale et objective de chaque situation.

40. Le fait que tous les pays amis comprennent pleinement notre politique et apprécient notre sincérité est pour nous une grande source de satisfaction, et nous avons tout lieu de nous féliciter de la coopération et de l'assistance que nous avons reçues de ces pays.

41. Au cours de l'année écoulée, non seulement nous avons maintenu nos relations d'amitié et de coopération avec les pays de notre continent, de l'Europe, de l'Amérique et de l'Afrique, mais je suis heureux d'annoncer que nous avons établi des relations diplomatiques et des liens d'amitié avec un plus grand nombre de pays d'Amérique latine et avec les nouveaux Etats indépendants d'Afrique, dont nous partageons tant d'aspirations. A cet égard, le maintien de bons rapports avec nos voisins a été notre souci essentiel, sincère et naturel, et il a donc été satisfait.

42. Les membres de l'Assemblée se souviendront sans doute que le Ministre des affaires étrangères de l'Iran, dans sa déclaration du 23 septembre 1963, au cours de la discussion générale [1211ème séance], a exprimé sa joie de ce qu'après une année et demie de négociations, les efforts personnels et les bons offices de Sa Majesté Impériale le Shah d'Iran ont abouti à la reprise des relations diplomatiques normales entre l'Afghanistan et le Pakistan, et il a exprimé l'espoir que l'association future entre l'Afghanistan et le Pakistan servirait très utilement au maintien de la stabilité et de la paix dans cette région. Nous nous attendions certes à une déclaration aussi amicale de la part du Ministre des affaires étrangères de l'Iran, pays avec lequel nous sommes liés par une grande amitié réciproque, et nous entretenons d'excellents rapports de voisinage. Je voudrais exprimer la gratitude de mon pays pour les efforts amicaux accomplis personnellement par Sa Majesté Impériale à cet égard et déclarer que nous sommes heureux que ces relations diplomatiques aient été rétablies; de ce fait, l'Afghanistan une fois de plus entretient d'excellents rapports diplomatiques avec ce pays qui se trouve dans son voisinage géographique.

43. Je partage l'espoir du Ministre des affaires étrangères de l'Iran que le rétablissement des relations diplomatiques constituera un facteur précieux du maintien et de la stabilité de la paix dans notre région; et j'espère également qu'il contribuera à éliminer par des moyens pacifiques et par la compréhension entre ces deux pays les différends politiques fondamentaux entre l'Afghanistan et le Pakistan.

44. Le changement de gouvernement en Afghanistan, dans le contexte de la situation administrative, politique, économique et sociale du pays, ne présente d'importance que pour notre seul peuple, du fait que c'est un acte constructif dans le sens du progrès. Je n'abuserai donc pas du temps de l'Assemblée en m'étendant sur ce sujet, mais je voudrais mentionner un point qui a trait au lien qui existe entre les réformes politiques et sociales que nous avons entreprises pour le bien de notre peuple et les principes dont s'inspire la Charte des Nations Unies. Il s'agit de l'élaboration d'une nouvelle constitution fondée sur les principes de la vraie démocratie, conforme à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et au mode de vie traditionnel de l'Afghanistan, qui trouve sa source dans l'esprit de notre peuple et dans sa profonde foi dans le culte spirituel des principes de l'égalité, de la dignité, de la liberté de la personne humaine et de la justice sociale.

45. Tous les orateurs qui m'ont précédé dans cette discussion générale ont parlé des faits nouveaux qui sont à l'origine de ce climat favorable dans lequel s'ouvre cette session. La délégation afghane se réjouit de tout cœur de ces événements. Dans un monde et dans des circonstances où aucune nation, grande et puissante ou petite et faible, ne peut espérer atteindre les buts qu'elle a fixés pour son propre développement si la paix et la coopération ne règnent pas entre les nations, et où personne n'a d'autre choix que la coexistence pacifique, un pays comme l'Afghanistan exprime aussi ardemment que tout autre son espoir que ce climat favorable se perpétuera dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

46. Point de départ sur la voie de la confiance mutuelle, de la compréhension et de la détente internationale, le fait que l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont compris la situation dans laquelle se trouve le monde, ce qui les a conduits à conclure un accord sur l'interdiction partielle des expériences nucléaires, constitue à juste titre un rayon d'espoir pour toute l'humanité. Que tant de pays se soient empressés de signer ce traité sans hésitation et avec tant d'enthousiasme, démontre bien à quel point le monde a besoin de la moindre démarche, si petite soit-elle, qui conduit à la compréhension, à la paix et à la sécurité internationales. Arrêtons-nous un instant et pensons au moment où les puissances assumant les plus grandes responsabilités parviendront à répondre aux aspirations légitimes de l'humanité qui désire voir disparaître tout ce qui la menace de la destruction, et pour cela souhaite la fin de la course aux armements nucléaires dans le monde entier et un accord réunissant toutes les nations nucléaires de fait ou en puissance.

47. Dans l'introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général a déclaré que "le désarmement demeure le problème le plus important de notre temps" [A/5501/Add.1, sect. II]. Nous sommes tout à fait de cet avis et nous voudrions ajouter que, si cet objectif que constitue le désarmement général et complet demeure toujours aussi éloigné, nous osons espérer que de nouvelles mesures indispensables suivront sans délai et que la signification politique pratique de ce début encourageant facilitera l'adoption de mesures plus positives et plus efficaces.

48. Nous souhaitons que les négociations qui se déroulent entre l'Union soviétique, les Etats-Unis

et le Royaume-Uni soient couronnées de succès. Nous voudrions par la même occasion dire combien nous nous inquiétons des circonstances qui n'ont pas permis que prennent part à ces négociations certaines autres puissances, qui devraient au même titre participer à ces accords visant, par des mesures pacifiques, à écarter le danger d'une guerre nucléaire et sans la participation desquelles on ne saurait parvenir durablement au désarmement complet, général et universel dans le monde. A ce propos, nous désirons souligner que les Nations Unies, et notamment les grandes puissances, ne devraient épargner aucun effort pour rechercher des solutions capables d'engager tous les pays du monde, notamment la France et la Chine, à soutenir les efforts de paix. Nous pensons que les divergences actuelles peuvent être surmontées si ces pays font preuve de la sagesse et du sens des responsabilités qu'on leur reconnaît, et particulièrement si les Nations Unies adoptent à leur égard une attitude réaliste. C'est pourquoi il conviendrait que l'Assemblée générale étudie attentivement le point de vue de la France en matière nucléaire, et envisage la participation de la République populaire de Chine aux accords de désarmement et la représentation légitime de ce pays à l'Organisation des Nations Unies.

49. Comme ces négociations intéressent principalement les grandes puissances, nous voudrions demander instamment au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de n'épargner aucun effort, à la demande de l'Assemblée générale et en réponse au sentiment de ses membres, pour convaincre les grandes puissances de l'inquiétude qu'éprouvent les petits Etats, Membres de l'Organisation des Nations Unies, avec lesquels il est en contact constant et dont il connaît bien les idées. Il faut espérer que les représentants des grandes puissances, comprenant l'importance des opinions de tous les pays en matière de guerre et de paix, feront en sorte que les idées constructives des autres Membres des Nations Unies — en d'autres termes: ce que veulent et souhaitent la majorité des peuples du monde — soient effectivement et vigoureusement exprimées dans toutes les négociations et dans tous les entretiens dont dépend l'avenir de l'humanité. Nous espérons que le Secrétaire général exposera les vues des Membres de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les négociations auxquelles ceux-ci ne prendront pas part directement.

50. Nous nous rendons parfaitement compte que cette suggestion implique au moins deux conditions importantes.

51. En premier lieu, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas être considérée seulement comme un lieu de réunion commode, ainsi que certains milieux le voudraient, mais elle devrait jouer le rôle qui lui revient dans les affaires mondiales, c'est-à-dire, de l'avis de la délégation afghane, celui de la force unique qui l'emporte sur toutes les autres.

52. En second lieu, le Secrétaire général, dans l'exercice de ses fonctions, devrait étendre le champ de ses contacts permanents avec les Membres de l'Organisation des Nations Unies et ne jamais se borner à prendre les avis de quelques Membres.

53. Les déclarations du Président des Etats-Unis [1209ème séance] et du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique [1208ème séance], qui ont exprimé le désir de ces deux grandes puissances nucléaires de rechercher de nouveaux points d'ac-

cord, sont en elles-mêmes très encourageantes. Tout aussi encourageants sont les propos tenus hier par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni [1222ème séance].

54. Au regard de tant de problèmes posés au monde, une tentative d'atteindre la Lune peut nous sembler bien éloignée de ce qui est pour nous la réalité; mais il est impossible de sous-estimer l'importance de l'esprit de recherche de la paix sous quelque forme ou par quelques mesures que ce soit. A ce propos, nous partageons l'opinion exprimée avec tant de sagesse par James E. Webb qui, il y a quelques jours, déclarait que "en soi, la coopération dans l'activité spatiale entre les grands antagonistes de la guerre froide constitue une perspective exaltante. C'est un pas de plus vers la coopération sur terre, vers la disparition de la peur de voir annihiler la vie telle que nous la connaissons."

55. Nous savons tout l'intérêt qu'il y a à aller progressivement, pas à pas, et c'est pourquoi nous espérons que s'établira un climat dans lequel la solution de tous les problèmes essentiels deviendra possible ultérieurement. Bien qu'il ne soit pas une puissance nucléaire, pas même virtuellement, c'est dans cet esprit que l'Afghanistan a signé le Traité sur l'interdiction partielle des expériences nucléaires, en dépit du fait que ce traité n'a aucun effet pratique en ce qui concerne mon pays. Cependant, nous avons estimé que certaines conséquences universelles de ce traité justifiaient notre adhésion. Premièrement, le Traité, du moins partiellement, vise le domaine des armes nucléaires, qui sont destructives même lorsqu'elles sont essayées sous contrôle. Deuxièmement, du fait des destructions qu'elles causent, les armes nucléaires n'intéressent pas seulement les puissances qui les possèdent, mais concernent tout l'humanité, qui souffrirait dans la même mesure, et peut-être même plus, de leurs effets. Troisièmement, nous pensons que le Traité est une mesure constructive contribuant à tempérer la guerre froide et à atténuer la tension internationale.

56. On peut attacher la même signification à l'installation d'une ligne de communication directe entre Moscou et Washington, et nous espérons que de semblables dispositifs de sécurité finiront par relier tous les centres où se décident les questions de guerre et de paix.

57. Nous espérons que dans ce climat d'entente pourront être prises d'autres mesures pratiques visant à accroître la sécurité internationale; nous souhaitons donc que l'intention proclamée dans le préambule du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, relative à un accord éventuel sur un traité général qui interdirait également les essais souterrains, soit appliquée en priorité.

58. Au stade suivant, il s'agira de rechercher la destruction des armes nucléaires. C'est là le but véritable à atteindre et, si cette destruction n'est pas garantie immédiatement et réalisée le plus vite possible, on risque même d'accroître le sentiment d'insécurité et de compromettre les mesures partielles et progressives déjà prises.

59. Une autre question qui revêt une grande importance aux yeux de la délégation afghane est le sens du rôle que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer à ce stade dans la solution des grands problèmes de la guerre et de la paix, renonçant alors à consacrer son temps et sa peine à des pro-

blèmes mineurs. Si le moment est réellement propice à des efforts communs sur tous les plans, la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, composée de petits pays, devrait avoir conscience de la responsabilité qui leur incombe de consacrer leurs efforts à atteindre ces buts et d'y coopérer. A cet égard, ma délégation, j'en prends l'engagement solennel, se joindra à tous les efforts sincères qui pourront être faits pour transformer en réalités les promesses que nous fait entrevoir la situation actuelle.

60. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qui, dans l'introduction à son rapport annuel, disait que "la crise de confiance" à laquelle l'Organisation des Nations Unies a eu à faire face l'année passée a dans une large mesure disparu [A/5501/Add.1, sect. XII]. Nous admirons l'esprit d'optimisme qui se dégage de tout le rapport et nous souhaitons féliciter chaleureusement le Secrétaire général des remarquables résultats qu'il a obtenus depuis qu'il a reçu la lourde charge de diriger l'Organisation.

61. Il est plus important que jamais, au stade actuel des affaires internationales, de raffermir l'autorité de l'Organisation. L'œuvre qu'elle a accomplie, les responsabilités croissantes qu'elle accepte, font qu'il est capital que les nations n'hésitent pas à donner à l'Organisation leur plein appui moral et matériel. L'Afghanistan, dans la mesure de ses possibilités, continuera résolument à remplir ses obligations. Nous espérons sincèrement qu'une solution satisfaisante sera trouvée aux difficultés financières auxquelles l'Organisation se heurte et que l'Assemblée générale étudiera avec soin le moyen de rendre l'Organisation plus efficace en assurant une représentation équilibrée de tous les Membres dans les divers organes qui la composent.

62. On ne saurait nier que l'Organisation des Nations Unies a contribué à la détente internationale que nous connaissons depuis peu. La contribution des pays non alignés, à la suite de la décision prise par l'ensemble des Membres des Nations Unies sur un problème aussi crucial que celui du désarmement général et complet, doit être apprécié à son juste mérite. Le Traité sur l'interdiction des essais nucléaires est, sans aucun doute, l'aboutissement des négociations sur le désarmement menées sous les auspices des Nations Unies; cette assemblée ne saurait manquer d'apporter tout son appui aux travaux du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et d'inviter tous les pays à accroître la coopération dans ce domaine.

63. Le Ministre des relations extérieures du Brésil, dans son intervention [1208ème séance], a fait allusion à cette importante question. Il a regretté que la Conférence de Moscou ait eu lieu en dehors du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement. Nous sommes convaincus comme lui que la question, comme l'ont prouvé tant de pays par la suite, intéressait tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, notamment les membres du Comité pour le désarmement, qui est un organe des Nations Unies.

64. C'est pourquoi la proposition de l'Union soviétique [1208ème séance] de convoquer au cours du premier trimestre ou du premier semestre de 1964 une conférence des Etats membres du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, avec la participation d'hommes d'Etat à l'échelon le plus élevé, en vue de consolider les résultats obtenus par la

signature du Traité sur l'interdiction des essais nucléaires et de provoquer une nouvelle orientation des pourparlers sur le désarmement, pour qu'ils tendent non seulement à freiner mais à arrêter ultérieurement la course aux armements, est non seulement utile et pertinente mais encore souhaitable dans le cadre des Nations Unies. L'Afghanistan espère que cette proposition sera acceptée par toutes les parties intéressées, grâce à l'appui que lui donnera l'Assemblée générale. A cet égard, nous exprimons de nouveau l'espoir que la France sera en mesure de participer à cette conférence et d'apporter sa contribution aux travaux du Comité.

65. L'Afghanistan se félicite également que les Etats-Unis et l'Union soviétique souhaitent aboutir à un accord interdisant l'envoi d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique, et que les Etats-Unis aient proposé, à la 1209ème séance, de conjuguer les efforts pour la réglementation et l'exploration de l'espace et aient envisagé la possibilité d'une expédition commune vers la Lune, ainsi que nous l'avons déjà mentionné.

66. En tant que représentant d'un pays en voie de développement, il me faut souligner combien il est important que l'Assemblée générale examine les questions économiques et sociales. J'espère que nous ne serons pas déçus dans notre attente de voir le désir de coopération et de détente internationales se traduire aussi par des effets pratiques dans ce domaine. Nous sommes heureux que la Décennie des Nations Unies pour le développement ait favorisé les progrès et le développement constatés à cet égard et nous espérons qu'à la fin de cette période il aura été possible de supprimer les principaux obstacles à la liberté du commerce, à la normalisation des prix des produits de base et à l'accroissement des investissements des pays développés dans les pays en voie de développement.

67. L'Afghanistan a toujours appuyé, et continuera d'appuyer les activités économiques, sociales et culturelles de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. L'Afghanistan a, comme d'autres pays, milité en faveur de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et il a participé aux décisions qui ont été prises à cet effet au Caire et à Belgrade. Nous sommes heureux que l'on mette actuellement la dernière main aux préparatifs de cette conférence. Nous espérons qu'elle permettra de résoudre les problèmes commerciaux et d'éliminer les barrières que les pratiques discriminatoires élèvent entre les nations et qu'elle traitera de toutes les questions d'importance vitale que posent les échanges entre pays développés et pays non développés. Cette coopération ne se limitera pas à ce domaine précis; elle aura pour résultat d'accroître la coopération internationale dans toutes les autres sphères d'activité et contribuera à accentuer encore la détente internationale. Cette coopération est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit de pays d'une même région et notamment de pays voisins.

68. Nous souhaitons vivement que l'on examine avec bienveillance la possibilité de créer une organisation internationale du commerce qui pourrait rechercher les solutions à apporter aux problèmes du commerce international présentant un caractère d'urgence et qui veillerait à l'exécution des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'Afghanistan est éga-

lement partisan que l'on mette au point les principes fondamentaux des accords économiques et commerciaux et souhaiterait que l'on étudiat l'efficacité des accords commerciaux à long terme en ce qui concerne la stabilité et l'intensification des échanges internationaux. Nous accueillerons avec satisfaction toute déclaration de principe en matière de coopération internationale qui pourrait être soumise à l'examen des Nations Unies.

69. Il a été réconfortant d'entendre le Président des Etats-Unis déclarer que les nations doivent, individuellement, continuer de fournir une assistance pour le développement mais que l'Organisation des Nations Unies doit, plus que jamais elle aussi, contribuer à faire bénéficier tous les hommes des progrès de la science et de l'industrie modernes dans divers domaines qu'il a énumérés. Parmi les nombreux champs d'activité auxquels le Président a fait allusion, nous serions heureux que l'Assemblée générale porte son attention sur la création d'un centre mondial d'information en matière de santé placé sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé, de centres de recherche régionaux pour l'avancement de la médecine et la formation d'hommes de science et de médecins pour les pays en voie de développement et plus particulièrement sur l'élaboration d'un programme mondial de production agricole et de distribution de produits alimentaires.

70. Avant d'aborder un sujet qui présente un intérêt tout particulier pour mon pays, permettez-moi d'exprimer ma gratitude au Ministre des relations extérieures du Paraguay qui, dans son intervention [1212ème séance], nous a exposé son point de vue sur cette même question. Je m'associe à l'appel qu'il a adressé à l'Assemblée générale pour qu'au moment voulu elle examine la possibilité d'adopter une recommandation unanime sur les diverses solutions éventuelles des problèmes que posent les échanges internationaux pour les pays qui ne bénéficient pas de débouchés sur la mer. Permettez-moi d'appeler une fois de plus, à cette session, l'attention des membres sur un certain nombre de résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale, soucieuse de favoriser le commerce mondial et la coopération internationale, a préconisé d'accorder la liberté d'accès jusqu'à la mer aux pays sans littoral.

71. A sa onzième session l'Assemblée générale a adopté la résolution 1028 (XI), par laquelle elle reconnaissait qu'il était nécessaire que les pays sans littoral jouissent de facilités de transit adéquates si l'on veut favoriser le commerce international. Ladite résolution invitait en outre tous les gouvernements des Etats Membres des Nations Unies à:

"reconnaître pleinement ... les besoins des Etats Membres qui n'ont pas de littoral et, en conséquence, à accorder auxdits Etats des facilités adéquates à cet égard en droit international et dans la pratique...".

72. Les quatre premiers articles de la Convention de 1958 sur la haute mer^{4/}, actuellement en vigueur, reconnaissent ce droit de libre accès à la mer, et nous espérons que la Conférence sur le commerce et le développement qui aura lieu l'an prochain tiendra compte, lorsqu'elle examinera les moyens d'instituer le libre échange entre les nations, du

droit des pays qui, à raison de un sur six, n'ont pas de littoral.

73. Il est bien d'autres points à notre ordre du jour qui exigent de toute urgence l'attention de l'Assemblée générale. Dans la plupart des cas, il s'agit de problèmes "chroniques", dont certains, si l'on n'y veillait pas, pourraient détruire l'optimisme qui règne actuellement.

74. Les points relatifs au colonialisme, au refus de reconnaître aux peuples et aux nations le droit à l'égalité, à l'indépendance et à l'autodétermination ou à tout autre forme de violation des droits de l'homme, méritent d'être très attentivement examinés par l'Assemblée générale. Je n'ai pas évoqué ces questions séparément car la délégation afghane a déjà fait connaître à maintes reprises son point de vue à ce sujet et celui-ci demeure inchangé. Ses vues seront encore précisées lorsque l'Assemblée générale abordera l'examen de ces questions.

75. Je tiens cependant à ajouter que la plupart de ces problèmes intéressent directement les peuples d'Afrique et d'Asie et que c'est l'éveil de ces peuples qui peut-être constitue le seul facteur véritablement important capable d'apporter une solution de ces problèmes. Cet éveil a commencé de façon très nette et tout nous permet donc d'espérer que les aspirations de ces peuples seront bientôt satisfaites. La coopération de ces nations entre elles et avec les autres Membres des Nations Unies, leur solidarité et leur unité dans leurs efforts pour atteindre leurs buts, revêtent en vérité une très grande importance.

76. La première mesure prise à Bandoung pour atteindre ces objectifs a, fait significatif, été récemment suivi d'une autre mesure à Addis-Abéba. La Conférence au sommet des Etats indépendants d'Afrique à Addis-Abéba nous emplit tout autant de joie que la Conférence de Bandoung^{5/}; elle devrait être accueillie avec satisfaction non seulement par les pays d'Asie et d'Afrique mais aussi par tous les Membres des Nations Unies car c'est une nouvelle force qui agit dans le sens de la solidarité entre Membres de l'Organisation et cette solidarité est primordiale si l'on veut atteindre les buts fixés. Nous tenons donc à féliciter les nations d'Afrique et tous les Membres des Nations Unies de cette réussite qui marque une date historique.

77. En conclusion, nous espérons vivement que les indices d'amélioration de la situation internationale nous inciteront à faire des efforts toujours plus grands pour instaurer une paix et une sécurité durables.

78. Mme MEIR (Israël) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre élection. Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir choisi, pour diriger nos débats, un homme possédant une expérience aussi grande des affaires des Nations Unies. Vous joignez, Monsieur le Président, à vos mérites personnels celui de représenter non seulement un pays important mais un groupe d'Etats Membres qui, depuis la création de cette organisation, a été un de ses principaux soutiens. Le loyalisme dont le groupe latino-américain a fait preuve à l'égard de l'Organisation, et les principes qu'il a défendus dans les affaires internationales, ont eu une influence fondamentale sur les travaux des Nations Unies et favorisé leurs progrès.

^{4/} Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Documents officiels, volume II: Séances plénières (publication des Nations Unies, No de vente: 58.V.4, vol. II), Annexes, document A/CONF.13/L.53.

^{5/} Conférence afro-asiatique, 1955.

79. Nous nous souvenons tous du climat dans lequel nous nous sommes réunis ces dernières années. Nous avons parfois eu l'impression que non seulement l'existence de l'Organisation était menacée mais que l'humanité elle-même était au bord du désastre.

80. A maintes reprises, le désarmement et l'interdiction des essais nucléaires ont fait l'objet des débats les plus houleux au sein de notre assemblée. Il nous a souvent semblé que plus nous parlions de la paix plus nous approchions de la guerre. La situation mondiale semble tout autre aujourd'hui. Ce qui rend cette dix-huitième Assemblée différente des précédentes, c'est que les exposés dirigés contre autrui ont fait place à des échanges de vues.

81. L'Accord de Moscou a fait faire un progrès important à la solution d'un aspect d'un problème d'importance vitale pour la paix du monde, suscitant un nouvel espoir que d'autres progrès suivront. Nous le disons tout en nous rendant parfaitement compte des obstacles sérieux qui restent à surmonter avant que ne soient réalisés les objectifs de l'Organisation, qui sont le désarmement total et la paix mondiale assurée. Mais nous affrontons à présent ces problèmes avec moins de peur et plus d'espérance.

82. Nous avons entendu les porte-parole de grandes puissances apporter ici la promesse de nouvelles négociations, et il est rassurant de savoir que des contacts sont maintenus dans une atmosphère qui a été qualifiée de "continuation de l'esprit amical et constructif qui a présidé aux négociations sur le désarmement". Encouragés par ce qui a déjà été fait, nous osons attendre, voire exiger des grandes puissances qu'elles continuent leurs pourparlers jusqu'à ce que le monde soit délivré de la peur d'une destruction possible.

83. Nous souscrivons entièrement à la déclaration du Président des Etats-Unis selon laquelle:

"Si l'Union soviétique et les Etats-Unis, en dépit de leurs intérêts mondiaux et de leurs idéologies opposées, en dépit des armes nucléaires encore pointées de l'un vers l'autre, peuvent trouver des domaines d'intérêt commun et des terrains d'entente, les autres nations peuvent sans nul doute faire de même, que leurs difficultés viennent de conflits régionaux, de problèmes raciaux, ou des derniers soubresauts du colonialisme. Les différends chroniques, soit qu'ils absorbent des ressources précieuses dont les hommes ont tant besoin, soit qu'ils épuisent les forces des deux parties, ne servent les intérêts de personne; dans le monde moderne, c'est à la volonté de rechercher les solutions pacifiques que se mesure le sens des responsabilités. Il n'est jamais trop tôt pour essayer; il n'est jamais trop tard pour discuter, et il est grand temps que de nombreux différends inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale passent du domaine des récriminations à celui des négociations." [1209ème séance, par. 41 et 42.]

Nous approuvons également l'appel lancé par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, qui a déclaré:

"Edifions les rapports entre Etats de façon telle que les différends internationaux soient réglés non plus sur le champ de bataille mais à la table des négociations, qu'aucun Etat ne puisse employer la

force contre un autre Etat dont l'ordre intérieur ne lui convient pas." [1208ème séance, par. 124.]

84. Comme l'ont suggéré le président Kennedy, M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, et d'autres éminents orateurs, il est à espérer que ce qui s'est passé à Moscou sur la question des expériences nucléaires peut se reproduire et se reproduira ailleurs dans le monde, là où des tensions locales menacent la paix.

85. Nous aussi, nous sommes convaincus que de longs et âpres débats, repris année après année du haut de cette tribune et dans les commissions de l'Assemblée, ne contribuent pas à faciliter la solution des problèmes. L'Organisation des Nations Unies aide certes à résoudre les conflits et son rôle y est essentiel. Mais si l'on veut que la paix soit garantie, il n'en demeure pas moins indispensable que les parties se rencontrent autour d'une table de conférences.

86. On ne saurait prendre au sérieux la satisfaction qu'un Etat Membre manifeste au sujet de l'accord qui a été négocié à Moscou, si cet Etat Membre n'est pas disposé à aborder dans le même esprit les problèmes qui le concernent lui-même. C'est notre devoir à tous, et à chacun d'entre nous en particulier, de rechercher des solutions pacifiques, et c'est même l'engagement essentiel que nous avons pris en adhérant à cette organisation.

87. Nous le disons en tant que pays pour lequel l'application pratique de ces principes est vitale. Tout au long des années, la région dont Israël fait partie a été en proie à des tensions dues non seulement au conflit arabo-israélien, mais également à des problèmes qui divisent les Etats arabes eux-mêmes. De fait, au cours de la dernière année, c'est principalement en raison de conflits et de luttes entre Arabes que la tension a monté dans notre région.

88. Malheureusement les principes de base sur lesquels se fonde l'Organisation des Nations Unies — l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les Etats Membres, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre, l'interdiction de la menace ou du recours à la force contre tout Etat — ne guident pas encore le comportement habituel de tous les Etats de notre région.

89. Comme je l'ai souligné, il s'agit là d'une situation qui concerne divers Etats arabes, mais Israël a été et reste encore la principale cible de l'hostilité belliqueuse. Plusieurs éminents représentants ont évoqué, du haut de cette tribune, les dangers d'une course aux armements au Moyen-Orient et la nécessité de rechercher une solution négociée. Nous notons avec satisfaction que la communauté internationale a pris conscience de ce problème. Les accords d'armistice signés en 1949 entre Israël et les quatre Etats arabes voisins étaient destinés à mettre définitivement fin aux hostilités et à constituer une étape transitoire vers une paix qui devait être conclue à brève échéance. Or, 14 années plus tard, nos voisins arabes continuent à déclarer ouvertement qu'ils se trouvent toujours en état de guerre avec Israël et ne cessent de menacer de l'attaquer. Et, ce qui est pire, cette hostilité s'accompagne d'achats d'armes massifs. Des armes de types de plus en plus modernes et meurtriers affluent continuellement dans les ports des pays arabes, où elles sont déchargées au moment même où leurs représentants, du haut de cette tribune, plaident pour la paix et le désarme-

ment. Des savants et des techniciens allemands se mettent à la solde de l'Égypte qui les recrute pour mettre au point des armes non classiques de destruction massive, et dans les rues du Caire défilent des fusées qui, comme le président égyptien s'en vante publiquement, peuvent atteindre n'importe quel point du territoire israélien. En même temps, on continue d'accumuler des quantités énormes d'armes de type classique. L'éminent ministre des affaires étrangères de l'Ouganda a souligné, à juste titre, à la 1216^{ème} séance, qu'au moment même où nous saluons la signature d'un traité sur l'interdiction partielle des expériences nucléaires, il y a tout lieu de craindre les dangers d'une accumulation des moyens militaires de type classique, spécialement dans le cas d'une tension locale.

90. Si Israël venait à être attaqué, il saurait se défendre efficacement, comme il l'a fait dans le passé. Mais ce n'est pas une victoire militaire qu'Israël recherche. Ce que nous voulons, c'est empêcher la guerre et sauvegarder la paix. Moins que jamais la communauté internationale, alors qu'elle cherche désespérément à développer les arrangements pacifiques entre les nations, ne saurait demeurer indifférente à l'instigation permanente à la guerre et aux préparatifs de guerre contre un Etat Membre. La course aux armements, véritable réaction en chaîne qui se propage à travers le Moyen-Orient, compromet gravement la paix et la stabilité dans cette région. En même temps, elle absorbe les ressources précieuses et limitées dont les pays ont un besoin si urgent pour sortir d'importantes couches de la population des abîmes de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la maladie.

91. Le thème fondamental de cette assemblée, c'est que la paix est le seul choix que l'on puisse réellement opposer à la guerre, et que le seul moyen d'obtenir la paix, c'est la négociation. Au Moyen-Orient, aussi, toute autre opinion serait contraire à la Charte, aux résolutions pertinentes des Nations Unies, au principe de la souveraineté des Etats intéressés ou aux réalités d'aujourd'hui. L'application des principes des Nations Unies doit être universelle. Israël, qui a droit à la paix et à la sécurité autant que tout autre Etat Membre, a souligné à maintes reprises, et continue de penser qu'il n'existe entre lui et ses voisins arabes aucun différend en suspens, même pas le problème des réfugiés, qui ne puisse être résolu par des négociations directes.

92. Nous avons été encouragés par les voix de plus en plus nombreuses qui, au cours du présent débat et des débats antérieurs, ainsi que dans des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ont réclamé qu'Israël et les Etats arabes trouvent une solution à leurs différends autour d'une table de conférences. La répétition annuelle de violentes polémiques publiques est devenue une habitude routinière, aussi affligeante que stérile.

93. Pour diminuer les tensions existantes et apaiser les craintes de ceux qui redoutent un conflit armé, le Gouvernement d'Israël propose que tous les pays du Moyen-Orient s'engagent à:

- 1) Respecter l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région;
- 2) Ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre Etat;
- 3) Renoncer à la menace ou à l'usage de la force;

4) Renoncer à toute politique et action belliqueuses, y compris le boycottage et le blocus;

5) Résoudre tous les différends par des moyens pacifiques;

6) Entamer des négociations en vue de réaliser un désarmement complet, soumis au contrôle mutuel et s'appliquant à tous les types d'armes.

94. Le Gouvernement d'Israël réaffirme son attachement à ces principes. Si tous les pays du Moyen-Orient devaient les accepter, non pas comme une proclamation à l'intention d'autrui, mais comme une politique à pratiquer par chacun d'entre nous, le Gouvernement israélien est convaincu que ces principes constitueraient une base solide pour la paix, la coopération et la prospérité au Moyen-Orient, et contribueraient beaucoup à raffermir la paix mondiale.

95. La signature par les chefs d'Etats africains à Addis-Abéba, le 25 mai 1963, d'une charte qui fera date dans l'histoire apporte une force et une impulsion nouvelle à l'idée d'un tel code régional de comportement. L'article III de cette charte proclame:

"L'égalité souveraine de tous les Etats Membres; la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats; le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat et de son droit inaliénable à une existence indépendante; le règlement pacifique des différends par voie de négociation, de médiation, de conciliation et d'arbitrage..."

La Conférence d'Addis-Abéba constitue un événement historique qui couronne les efforts déployés par les Etats d'Afrique pour promouvoir l'unité, la paix et le développement du continent africain. Son influence doit se faire sentir de plus en plus au-delà des frontières de l'Afrique elle-même.

96. C'est avec tristesse et une grave inquiétude qu'il nous faut parler de certains territoires d'Afrique auxquels il n'a pas encore été donné d'obtenir leur droit naturel à l'indépendance. Je pense en particulier à l'Angola, au Mozambique, à la Guinée portugaise et à la Rhodésie du Sud. L'issue de cette lutte ne saurait faire le moindre doute. Nous avons la chance d'appartenir à une génération dont la réalisation la plus spectaculaire est son refus de tolérer la domination exercée par un peuple sur un autre. La composition même de notre organisation en est la preuve manifeste.

97. Nous supplions le Portugal de se demander s'il est nécessaire de verser le sang pour préparer l'indépendance inévitable de la population africaine relevant de son administration. Il est grand temps que soient éliminés les derniers vestiges du colonialisme en Afrique.

98. Quant à la Rhodésie du Sud, nous souscrivons de tout cœur à l'opinion de nos amis africains selon laquelle on ne peut accorder l'indépendance à ce territoire dans des conditions qui ne garantiraient pas des droits égaux à tous ses habitants.

99. C'est avec une grande satisfaction que nous relevons à quel point l'ordre intérieur, la stabilité et la cohésion ont été rétablis au Congo, après de longs et durs efforts. Tous les pays qui ont volontairement contribué à ce progrès, soit par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, soit

directement, méritent la reconnaissance de la communauté internationale. Il convient de rendre un hommage particulier à la sagesse et au sens des réalités avec lesquels notre Secrétaire général, U Thant, s'est acquitté de la charge complexe et lourde qui lui a été imposée. Nous remercions également le personnel de l'Organisation des Nations Unies et les forces des Nations Unies au Congo pour leur dévouement à la cause de la paix. Israël adresse son salut au Gouvernement du Congo uni, et nous espérons beaucoup pouvoir resserrer encore les liens d'amitié et de coopération qui unissent déjà nos deux pays.

100. Je tiens à exprimer l'espoir que certains problèmes qui se posent actuellement en Amérique centrale et en Amérique du Sud, et qui sont une séquelle de l'époque coloniale, seront résolus pacifiquement et d'un commun accord, dans le plein respect des principes énoncés plus haut.

101. Une autre question extrêmement grave et tragique qui n'a pas encore trouvé de solution, bien que cette assemblée s'en occupe depuis de nombreuses années, est le problème de la politique d'apartheid appliquée par le Gouvernement sud-africain. La notion selon laquelle la couleur de la peau d'un homme le place automatiquement parmi les êtres inférieurs est contraire à la vérité fondamentale que "tous les hommes naissent égaux". Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que la politique d'apartheid soit condamnée par tous.

102. Le peuple d'Israël éprouve une aversion profonde à l'égard de toutes les formes de discrimination, quelle soit fondée sur la race, sur la couleur ou sur la religion. Cette aversion, nous la devons à nos valeurs spirituelles millénaires et à la tragique histoire de notre peuple, qui fut si longtemps victime de l'inhumanité de l'homme envers l'homme. C'est pourquoi nous sommes, tout naturellement, opposés aux politiques d'apartheid, de colonialisme et de discrimination raciale ou religieuse, où qu'elles se manifestent.

103. Il existe aujourd'hui une grande communauté juive à laquelle il est interdit de pratiquer librement sa religion, de pourvoir à ses besoins spirituels ou de développer sa vie culturelle, communauté où le respect des traditions entraîne punitions et souffrances et qui voit outrager et supprimer nos saintes Ecritures et la langue dans laquelle elles ont été transmises de génération en génération.

104. Nous allons tous bientôt célébrer le quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Réaffirmons tous notre fidélité aux idéaux dont s'inspire cette déclaration. A cette occasion, rendons hommage à une éminente personnalité si regrettée, Eleanor Roosevelt, qui fut à juste titre appelée la Première Dame du monde et qui a tant contribué à l'élaboration de cette très importante déclaration. Ce document historique n'a pas été conçu pour être classé dans les archives de l'Organisation des Nations Unies, mais bien pour nous servir, à tous, de guide dans notre comportement les uns à l'égard des autres. Puissions-nous non seulement discourir sur cette déclaration, mais aussi conformer notre vie à ses principes.

105. Ma délégation est d'avis que cet anniversaire devrait être marqué d'une manière concrète. Nous proposons de prier l'UNESCO d'engager tous les Etats membres à rendre obligatoire l'enseignement

des principes de cette déclaration dans les écoles élémentaires et secondaires, afin de bien faire comprendre à nos enfants les maux qu'entraîne la discrimination sous toutes ses formes et de leur inculquer l'idéal de la fraternité de tous les êtres humains.

106. La liberté, la justice et la paix sont indivisibles. Le monde ne peut être libre tant qu'une nation, quelle qu'elle soit, est dominée par une puissance étrangère; il n'y a pas de justice tant qu'un groupe en opprime un autre, le persécute et le soumet à la discrimination; le monde ne peut vivre en sécurité tant que l'existence d'une nation est menacée par une autre nation.

107. On parle certes abondamment de la nécessité d'encourager le progrès des pays peu développés et les institutions des Nations Unies ainsi que divers Etats Membres ont beaucoup fait dans ce sens, mais l'écart n'en demeure pas moins tragique et désastreux entre les millions d'êtres humains qui n'ont ni aliments, ni écoles, ni soins médicaux, et ceux qui jouissent des meilleurs avantages dans tous ces domaines.

108. Après le maintien de la paix qu'en fait elle conditionne, cette disparité constitue le plus grave problème de notre époque. On ne saurait trouver de solution unique à ce problème qui nous impose des efforts démesurés et il faut l'attaquer sur divers points: formation professionnelle, réforme agraire, développement industriel et amélioration des services sociaux, particulièrement l'enseignement et la santé. L'attention des organismes internationaux se concentre de plus en plus sur ces multiples besoins.

109. Il y a lieu d'espérer que les participants à la conférence annuelle de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international, qui se tient actuellement à Washington, trouveront des méthodes nouvelles pour mettre à la disposition des pays en voie de développement, à des conditions appropriées à leurs moyens, les capitaux dont ils ont un besoin urgent.

110. Les structures classiques du commerce international se sont révélées mal adaptées aux besoins des pays peu développés, car elles tendent à maintenir en esclavage les économies de ces pays, à freiner la diversification de la production et à laisser ces pays sans défense efficace contre les incertitudes et les fluctuations sur le marché mondial des prix des denrées primaires dont la production fait vivre ces régions.

111. La prochaine conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devra s'efforcer de trouver une solution à ce problème. Il lui faudra faire preuve d'imagination et formuler une politique nouvelle visant à favoriser les exportations des nouveaux Etats, à leur assurer des prix stables et à leur donner la possibilité de créer des industries locales.

112. Quels que soient les capitaux qui seront fournis à ces pays, les progrès qu'ils pourront réaliser seront fonction des compétences techniques et des méthodes scientifiques dont ils disposeront pour leur développement. En 1960, une importante conférence internationale sur la science et la technologie dans les pays neufs s'est réunie en Israël, à l'Institut Weizmann de Rehovoth, conférence qui a précédé

celle que les Nations Unies ont tenue à Genève^{6/} sur le même sujet. Ces réunions ont servi à mieux faire comprendre ces problèmes. Mais on s'est aperçu qu'il fallait approfondir ces questions plus en détail dans des réunions consacrées à des domaines plus limités.

113. Il y a quelques semaines s'est tenue à Rehovoth une autre conférence dont le sujet particulier était la planification agricole. Vingt-neuf pays d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et d'Europe y étaient représentés par 80 délégués, dont plusieurs de rang ministériel. Cette conférence a réuni des spécialistes de la planification économique, des dirigeants politiques, des sociologues et des experts agricoles venus tant de pays avancés que de pays moins développés, ainsi que des représentants d'organisations internationales. Les délégués ont examiné en détail les problèmes pratiques que pose la réforme agraire et les méthodes qui permettraient d'accroître la production alimentaire pour satisfaire les millions d'affamés du monde.

114. Israël, petit pays semi-aride, dépourvu de richesses naturelles, a assimilé plus d'un million d'immigrants réfugiés au cours des 15 dernières années. Nous avons dû mettre au point nos propres techniques, former nos propres spécialistes et élaborer des méthodes coopératives pour résoudre nos problèmes. C'est pour nous une source de grande satisfaction que de pouvoir mettre au service d'autres pays l'expérience que nous avons acquise en matière d'édification et de développement d'une nation. Dans les limites de nos modestes moyens, nous avons pu, ces dernières années, fournir un grand nombre d'experts à ces pays et en recevoir des milliers d'étudiants et de stagiaires. Nous avons aussi été en mesure de lancer des entreprises économiques communes dans des domaines tels que la construction, la marine marchande, la mise en valeur des terres et l'exploitation des ressources hydrauliques. Voilà un exemple qui illustre bien comment de petits pays en voie de développement peuvent utilement s'entraider et mettre leur expérience et leurs connaissances en commun, même si, parallèlement, les nations industrielles plus évoluées doivent continuer à être les principaux fournisseurs de capitaux et de techniques. Nous avons foi en la valeur de cette coopération fructueuse et amicale, qui s'exerce dans un esprit de complète égalité, dans le respect de la souveraineté de chaque pays sur ses propres ressources naturelles, et du principe de non-ingérence dans les affaires politiques des autres nations.

115. L'accroissement rapide du nombre des Etats Membres de cette organisation exige que la composition des divers organes des Nations Unies, tels le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, soit élargie, afin que les nouveaux Etats Membres y soient représentés de façon adéquate. Israël a toujours reconnu la nécessité d'une représentation équitable pour ces pays et ma délégation est d'avis qu'il y a longtemps que des mesures auraient dû être prises en ce sens. Nous examinerons, dans un esprit de sincère compréhension, toutes propositions qui pourraient être faites à cet effet.

116. En conclusion, personne dans cette assemblée ne sous-estimera les sentiments et les craintes tenaces qui peuvent retarder et rendre difficile

la solution de bien des problèmes mondiaux. L'existence même de l'Organisation des Nations Unies symbolise que le monde a foi en la raison et le bon sens des hommes, et qu'il croit que les nations, grandes et petites, peuvent et veulent coexister dans la paix. Nous nous trouvons à un moment de l'histoire où cette foi reprend une force nouvelle, et où la menace de guerre s'écarte un peu. Remettons-nous donc, aujourd'hui, à la recherche sincère de solutions négociées qui régleront les différends qui nous accablent et nous divisent encore. Nous nous plaisons à croire que le premier pas dans la voie de la paix a été fait. Puisse le monde, et chacune de ses parties, avancer maintenant sans hésiter sur ce chemin.

117. M. BALAFREJ (Maroc): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de la délégation marocaine et les miennes propres à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Votre élection à ces importantes fonctions est un juste hommage rendu à vous-même et à votre pays.

118. Depuis de nombreuses années, la session de l'Assemblée générale des Nations Unies se déroulait dans une atmosphère de tension et de guerre froide qui faisait courir de grands risques à l'humanité. Cette année, la dix-huitième session s'ouvre sous le signe de la détente et de l'espoir. Mon gouvernement est heureux d'enregistrer cette amélioration du climat international. Il y voit l'heureux aboutissement de l'effort inlassable de tous les peuples et de tous les hommes de bonne volonté. Les débats de la présente session seront marqués par cet esprit nouveau.

119. L'accord de Moscou sur la cessation partielle des essais nucléaires n'aura pas été seulement important par l'objet sur lequel il porte, mais il l'est également et surtout par les perspectives nouvelles qu'il ouvre. Et c'est la raison pour laquelle ma délégation se doit d'exprimer sa profonde satisfaction à l'occasion de la conclusion de cet accord.

120. L'arrêt des expériences nucléaires, même s'il est encore limité, réjouit tout particulièrement ma délégation qui, dès le lendemain de l'indépendance du Maroc, s'est élevée à cette même tribune contre les explosions nucléaires au Sahara. Sa Majesté le roi Hassan II a également affirmé de la façon la plus nette, lors de la conférence de Belgrade^{7/}, la position du Maroc contre de tels essais.

121. L'institution de zones géographiques dénucléarisées pourrait à son tour constituer une nouvelle étape sur la voie du désarmement. Nous avons dès 1960 demandé la dénucléarisation de l'Afrique^{8/}. Ce faisant, nous avons pensé circonscrire dans l'espace le stockage et la diffusion des armes nucléaires et limiter les effets néfastes de la pollution de l'atmosphère et des retombées radioactives. Aujourd'hui, c'est la dénucléarisation de l'Amérique latine qui est inscrite à notre ordre du jour, et la délégation marocaine apportera tout son appui à cette proposition.

122. Il nous faudra bien convenir que l'une des régions où la tension internationale garde toute

^{7/} Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie du 1er au 6 septembre 1961.

^{6/} Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, tenue du 4 au 20 février 1963.

^{8/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, points 67, 86, 69 et 73 de l'ordre du jour, document A/4680, par. 17.

son acuité est le Moyen-Orient, car le problème de Palestine continue à revêtir l'aspect dramatique qui le caractérisa dès son origine. Mon pays demeure profondément préoccupé par la situation alarmante du peuple arabe expulsé de Palestine. Israël, autant que les puissances responsables de cette situation, continue à ignorer l'état de dénuement et de misère dans lequel se trouvent des centaines de milliers d'Arabes vivant en apatrides à quelques lieues de leur terre natale. Nous déplorons que les résolutions des Nations Unies soient restées lettre morte et que notre organisation n'ait rien entrepris pour faire exécuter ses décisions. Les pays qui mènent pourtant le combat pour la justice et la liberté ne peuvent rester plus longtemps insensibles à ce problème tragique et nous devons nous attacher ici à trouver les moyens susceptibles de faire entrer dans son droit le peuple arabe de Palestine.

123. En ce qui concerne la question d'Oman, nous nous félicitons de ce que le Bureau de l'Assemblée générale [154ème séance] a reconnu son caractère colonial en l'inscrivant à l'ordre du jour de la Quatrième Commission.

124. Le problème colonial risque toujours de compromettre la détente que nous enregistrons dans les relations internationales. Le colonialisme constitue en effet une source permanente de crises entre quelques puissances coloniales et le reste de l'humanité. Il n'est que d'analyser les positions des Etats représentés ici pour se rendre compte que le problème colonial suscite, de part et d'autre, une confrontation qui ne se traduit plus par de simples prises de position verbales. En effet, comment pourrait-on rester indifférent alors que le colonialisme agit encore au grand jour en Angola, au Mozambique, en Guinée dite portugaise, au Sud-Ouest africain et dans d'autres contrées? Chaque jour voit tomber en Afrique et ailleurs de nouvelles victimes. Nous ne pouvons envisager valablement l'instauration d'une paix durable sans une élimination réelle et complète du colonialisme. Il nous faudra donc poursuivre notre effort pour faire respecter à cet égard les dispositions de la Charte et en particulier la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur la fin du colonialisme.

125. Le Gouvernement marocain, fidèle aux principes qui ont guidé son propre combat, a, dès son indépendance, constamment soutenu les peuples qui vivent encore sous l'occupation étrangère. Ce soutien, le Maroc l'apporte toujours et sans réserve aussi bien directement aux divers mouvements de libération nationale qu'au sein des différents organes des Nations Unies, et tout récemment encore à l'occasion des importants débats devant le Conseil de sécurité.

126. Une autre cause de tension que nous devons nous attacher à faire disparaître est la pratique odieuse de la discrimination raciale. L'Afrique du Sud défie la communauté internationale en érigeant en dogme politique la doctrine raciste. Notre organisation ne devra ménager aucun effort pour amener le Gouvernement de l'Afrique du Sud à plus de respect des valeurs de la morale internationale. La présente session de l'Assemblée générale adoptera, nous l'espérons, une déclaration relative à la discrimination raciale, à l'instar de ce qu'elle avait fait au sujet du colonialisme lors de la quinzième session. Dans ce domaine ma délégation prendra part à l'élaboration d'une telle déclaration et appuiera son adoption.

127. L'événement politique le plus important de notre époque aura été l'accession de nombreux pays à la souveraineté internationale. Mais cette indépendance politique restera fragile et précaire si elle n'est pas accompagnée aussi de la libération économique.

128. En effet, dans les pays récemment venus à l'indépendance, l'économie, le commerce, l'infrastructure et jusqu'à l'appareil administratif étaient, sauf de rares exceptions, entre les mains de la puissance colonisatrice et de ses ressortissants. De ce fait, les pays nouvellement indépendants sont astreints aujourd'hui à un long et difficile changement, à une reconversion laborieuse des structures léguées par les anciennes puissances administrantes. Il leur faut tout revoir, tout réorganiser et tout adapter aux besoins des habitants du pays. Et comme dans la plupart des cas nous nous sommes trouvés devant une grave pénurie de cadres et de moyens, ces opérations n'ont malheureusement pu être conduites avec toute l'urgence et l'efficacité nécessaires.

129. L'assistance des pays développés peut se révéler extrêmement utile, tant d'une façon directe que par l'entremise d'organismes internationaux. Il nous faut cependant constater que dans plusieurs cas les pays qui sont en mesure de dispenser cette assistance tentent, par le biais des investissements et des prêts sous conditions, de limiter, d'une manière ou d'une autre, l'indépendance des jeunes nations en cherchant à imposer le maintien de leurs privilèges.

130. La structure de la société internationale actuelle fait penser à la structure nationale de certains pays d'Europe au début de leur industrialisation. Alors que les classes privilégiées vivaient dans l'opulence, le reste de la population connaissait des conditions d'existence misérables et précaires. Il est résulté de l'incompréhension des uns à l'égard des autres une lutte qui s'est souvent traduite par un déséquilibre profond et des heurts violents.

131. Ces réalités nationales d'alors se trouvent aujourd'hui transposées sur le plan international. En effet, c'est l'opposition entre nations nanties et nations pauvres qui risque de devenir une source de tension et de conflits. Les pays hautement développés montreront-ils à cet égard plus de compréhension que les classes privilégiées d'autrefois? L'équilibre et la stabilité dans le monde qui se fait devraient leur inspirer une conception de l'aide qui écarterait la méfiance et la suspicion et serait de nature à faire régner l'harmonie entre les Etats. Ainsi pourront s'établir entre les membres de la famille des nations une coopération fructueuse et des sentiments de solidarité, gage de paix et de concorde.

132. En évoquant la cessation des essais nucléaires et le désarmement, nous avons également en vue les répercussions nombreuses et bénéfiques qu'ils peuvent avoir sur la situation économique et sociale des pays insuffisamment développés. On s'accorde, en effet, à estimer que les dépenses militaires s'élèvent à des centaines de milliards chaque année. Les grandes puissances ont souvent affirmé que les économies réalisées grâce au désarmement seraient affectées à des réalisations pacifiques et pourraient, dans une large mesure, contribuer à améliorer les conditions de vie de toute l'humanité.

133. Cette année a été marquée par un événement de portée considérable, la création de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abéba. La naissance de cette organisation est l'aboutissement de nombreuses années de tentatives et d'efforts constants de tous les Africains en vue de mettre en commun leurs potentiels dans les divers domaines, d'harmoniser leur action politique, économique et sociale, et cela afin que l'Afrique ne demeure pas dans une position d'infériorité.

134. L'unité de l'Afrique est un objectif dont la réalisation sera peut-être précédée et préparée par des regroupements régionaux susceptibles de lui donner des assises solides. Ainsi, les pays du Maghreb, dont les liens d'unité sont aussi nombreux que réels, projettent d'harmoniser, de coordonner, voire d'unifier leur plan d'équipement et leur plan d'industrialisation. Cette unification du Maghreb, nous le savons, ne manquera pas de soulever de grandes difficultés. Mais la volonté d'aboutir que manifestent les pays intéressés constitue un gage de succès.

135. Notre action pour l'unité africaine et la constitution du Maghreb ne s'oppose nullement à notre diplomatie traditionnelle qui cherche la coopération avec tous les Etats, à quelque groupe qu'ils appartiennent.

136. Comme l'a dit Sa Majesté le roi Hassan II:

"Cette coopération ne se conçoit pas comme une prise de position systématique contre les idées, soit de l'Est, soit de l'Ouest. Il y a certaines positions valables et justes chez les uns comme chez les autres et la probité intellectuelle et l'objectivité nous dictent d'accepter ces positions. Cette politique ne veut pas dire l'isolement ou le désintéressement par rapport à une partie de l'humanité, mais au contraire elle est la recherche et l'acceptation dans la somme de la pensée humaine de tout ce qui est vrai et juste."

Dans le cadre de cette politique, mon pays poursuit ses efforts pour promouvoir, à l'intérieur de ses frontières, le progrès économique et social. Il s'est fixé pour but essentiel l'instauration d'une justice sociale, et ce par une meilleure répartition du revenu national entre les différentes couches de la population.

137. Dans un de ses derniers discours à la nation, Sa Majesté le roi du Maroc a déclaré:

"Nous entendons que l'économie du Maroc devienne avant tout une économie marocaine et que les nationaux soient en mesure d'en assurer le contrôle."

Dans ce domaine, le Gouvernement marocain a repris cette année le contrôle direct de l'énergie électrique et des chemins de fer afin de mieux orienter l'expansion économique qu'il veut réaliser. L'Etat marocain prend ainsi graduellement en main les secteurs clés de notre économie, encourageant le secteur privé à se consacrer aux autres activités dans le cadre d'une planification souple.

138. Le Maroc se trouve à présent engagé dans une opération très importante: en effet, il vient d'aborder la première étape de la réforme agraire, qui porte essentiellement sur les terres dites de colonisation.

"Cette réforme agraire", a dit Sa Majesté Hassan II, "doit être désormais conduite avec vigueur. Elle aboutira à une refonte totale des struc-

tures agraires par une limitation de la propriété, une redistribution des terres pour le bien des populations rurales et l'épanouissement de notre économie conformément aux dispositions de notre Constitution."

139. Cette constitution, approuvée par le peuple marocain le 7 décembre 1962, fait du Maroc une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale. Elle assigne au Maroc comme objectif, sur le plan international, la réalisation du grand Maghreb et de l'unité africaine et, sur le plan interne, garantit à tous les citoyens la liberté d'opinion, de culte, d'expression sous toutes ses formes, de réunion, d'association et d'adhésion à toute organisation syndicale ou politique de leur choix. La rénovation des structures politiques et sociales du pays, notamment par l'instauration d'un parlement, suppose une adaptation parfois difficile, mais le Maroc aborde cette étape de la démocratisation de ses institutions avec sérénité et détermination.

140. L'effort de chaque Etat joint à l'assistance internationale ne saurait nous faire oublier l'action bénéfique que, dans le domaine du développement, réalisent les organismes internationaux et en particulier l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

141. Nous devons à cet égard rendre hommage à l'œuvre accomplie au Maroc par ces organisations. J'exprime ici la satisfaction de mon gouvernement au personnel dirigeant de ces organismes ainsi qu'aux experts, dont la compétence n'a d'égal que le dévouement dont ils font preuve dans l'exercice de leur métier.

142. Vous me permettrez de citer quelques exemples des projets réalisés ou en voie de l'être par les différentes organisations internationales: centre de formation du personnel de l'aviation civile et de la météorologie au Maroc; école d'ingénieurs à Rabat; institut de recherches agronomiques; institut national de formation des cadres techniques à Casablanca, réalisé avec le concours conjoint du Fonds spécial et du BIT; institut des études africaines qui ouvrira ses portes à la fin de cette année à Tanger grâce au concours de l'UNESCO.

143. Et je ne voudrais pas terminer cette brève évocation sans citer un projet cher à mon pays, le projet dit du développement de la région du Rif. Ce projet a pour objet la mise en valeur de tout le bassin et des versants du fleuve Sebou, et consiste en particulier en la construction d'une série de barrages destinés aussi bien à régulariser le cours de ce fleuve et de ses affluents pour éviter le retour des inondations que de permettre une importante implantation agricole à la fois dans la région du Gharb, dans la vallée de l'Ouergha et dans les plaines de Fès-Meknès. Le Conseil d'administration du Fonds spécial, la FAO et l'Etat marocain financeront le projet, dont les études préliminaires ont déjà commencé. Le développement agricole attendu de ce fait aura sans nul doute des effets déterminants sur le développement agricole et industriel de toute la région, et, partant, sur l'expansion économique de tout le pays.

144. Tels sont, en quelques mots, certains aspects de l'œuvre que le Maroc accomplit avec le concours et le soutien efficace des organismes internationaux. Leurs réalisations dans les pays en voie de développement sont certes importantes, mais nous espé-

rons que des moyens accrus seront mis à leur disposition pour leur permettre de faire face aux demandes fondées qui leur sont adressées par les différents pays.

145. Nous considérons aussi que certaines initiatives des Nations Unies constituent des contributions majeures en faveur du développement des pays sous-développés. Il en est ainsi de la Décennie des Nations Unies pour le développement et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui aura lieu en 1964.

146. Mais pour que les pays en voie de développement puissent jouer le rôle qui leur revient dans l'Organisation des Nations Unies et fassent entendre valablement leur voix, il faudra apporter les modifications nécessaires à la Charte des Nations Unies.

147. Aujourd'hui, en effet, l'Organisation des Nations Unies compte plus de 110 Membres. Cette augmentation considérable n'a malheureusement pas été suivie d'une évolution parallèle de ses structures. L'Organisation est restée, en effet, telle qu'elle a été conçue par ses fondateurs. Or, nous nous trouvons maintenant devant des impératifs et des intérêts nouveaux.

148. Les Etats d'Afrique, qui viennent pour la plupart d'accéder à l'indépendance, estiment nécessaire que les structures soient rapidement révisées et qu'une situation équitable leur soit faite au sein des divers organismes internationaux. Le Maroc continuera, en ce qui le concerne, d'œuvrer résolument dans ce sens. *

149. Comment l'Afrique pourra-t-elle participer efficacement à l'œuvre de paix et de progrès de l'ONU et jouer le rôle dynamique auquel elle aspire dans la communauté internationale si elle ne bénéficie pas d'une représentation juste et équitable au sein de ses divers organes et ce par l'élargissement de sa représentation, principalement au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social? Je voudrais joindre ma voix à toutes celles qui se sont déjà exprimées ici pour appuyer la revendication africaine auprès de toutes les puissances intéressées afin qu'elles comprennent cette légitime aspiration qui, somme toute, ne vise qu'à donner à notre organisation une configuration plus réelle et à nos travaux une plus grande efficacité.

150. Ainsi, notre organisation aura plus d'autorité et de moyens pour accomplir sa mission dans l'intérêt de la paix et de la coopération entre les peuples.

151. Le Maroc a encore des problèmes en suspens avec d'autres pays, notamment des problèmes territoriaux et de frontières. Ces problèmes, mon pays n'a pas manqué de les poser dès qu'il a recouvré en 1956 sa souveraineté et les responsabilités de ses affaires extérieures. Des réserves expresses ont été faites à leur sujet tant auprès des pays intéressés qu'au sein des organisations internationales. Nous continuons à considérer que la justice et la sagesse finiront par prévaloir. A notre sens, il n'y a pas de problème qui ne puisse trouver de solution par la voie de la négociation. Comme vous le savez, le Maroc, pour sa part, a fait de cette procédure pacifique un principe de son action diplomatique et il y reste sincèrement attaché.

152. En ce qui concerne le problème des territoires marocains qui sont encore sous administration de l'Espagne, nous avons le ferme espoir de le résoudre dans l'esprit de coopération et de bon voisinage qui caractérise nos relations avec ce pays ami. A cet égard, nous espérons que les négociations annoncées à Barajas, lors de la rencontre de Sa Majesté Hassan II et de Son Excellence le généralissime Franco, s'ouvriront prochainement et qu'elles aboutiront à une solution heureuse de ce problème. Nous souhaitons que, grâce aux bonnes dispositions manifestées de part et d'autre, il sera possible d'aplanir toutes les difficultés. Ainsi, nous aurons, les uns et les autres, apporté notre contribution à la détente internationale et aidé à affermir la paix et l'entente entre les nations.

153. Au début de cet exposé, j'ai souligné que la présente session s'ouvrirait sous le signe de la détente dans les rapports internationaux. Nous avons l'espoir que ce nouveau climat continuera à s'affirmer chaque jour davantage, et que les grandes puissances qui étaient lancées dans la course aux armements regarderont maintenant vers de nouveaux horizons, ceux de la coopération pacifique.

154. Bien sûr, il y aura encore des antagonismes qui opposeront les nations les unes aux autres: les différences d'idéologies, de systèmes de gouvernements, de conceptions économiques et sociales; mais ces différences constituent en définitive un stimulant dans la compétition pacifique que se livreront les différents pays dans l'intérêt exclusif de leurs peuples. Il en résultera à coup sûr une amélioration constante des conditions de vie du genre humain, et c'est là, par-dessus toutes les divergences, le but que tous ici nous poursuivons.

La séance est levée à 12 h 35.